

Rapport au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2014-2015

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

25 octobre 2015



Direction du projet :
Bureau de planification et d'études institutionnelles

Collaboration :
Service des finances
Vice-rectorat aux ressources humaines
Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
Vice-rectorat à la recherche et à la création
Service de reprographie

25 octobre 2015



Cabinet du recteur

Le 30 octobre 2015

Monsieur Jean Leroux
Directeur général
Direction générale du financement
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général,

À la suite à votre lettre du 31 juillet 2015, vous trouverez ci-joint un exemplaire, version papier, et deux copies électroniques du rapport de l'Université Laval aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval, à sa séance du 28 octobre 2015. Vous trouverez également une copie additionnelle sur disque de l'État du traitement en fichier EXCEL. Enfin, trente-quatre exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources financières et matérielles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,

Denis Brière

p. j. 2

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire d'approbation
 - Tableau 1: Personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de réussite et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Au baccalauréat
 - 3.1.2 À la maîtrise
 - 3.1.3 Au doctorat
 - 3.2 Encadrement des étudiants
 - 3.2.1 Description
 - 3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle
 - 3.2.3 Les études supérieures
 - 3.2.4 La vie étudiante
 - 3.2.5 Conclusion
 - 3.3 Sommaire des activités de recherche
 - Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars
 - Tableau B : Fonds de recherche selon la source de financement
-

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Perspectives de développement
 - Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire d'approbation
- Tableau 1 : Personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ.

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 30 avril 2015 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2014-2015*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université Laval à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université Laval et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 28 octobre 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**
Numéro de l'université: **975000**

ÉTAT DU TRAITEMENT
2014-2015
vérifié en date du 15 septembre 2015

Conseil d'administraton
28 octobre 2015

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2014-2015
1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	164 628 \$	1 744 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Audette, Marie	Doyen/ne	165 927 \$	1 655 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Bauce, Éric	V.-rect. exécutif dévelop.	238 450 \$	1 843 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Beauchamp, Michel	V.-rect. ress. humaines	187 904 \$	1 692 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Beauregard, Robert	Doyen/ne	157 974 \$	1 676 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Bergeron, Rénald	Doyen/ne	260 443 \$	1 619 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Brière, Denis	Recteur/-trice	326 486 \$	1 881 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Brouillet, Eugénie	Doyen	141 412 \$	1 731 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Dallaire, Clémence (1)	Doyen/n	159 274 \$	1 615 \$	0 \$	0 \$	12,0	
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création	187 904 \$	1 898 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Darveau, André	Doyen/ne	180 781 \$	1 654 \$	0 \$	0 \$	12,0	
De Waele, Michel (2)	Doyen/n	168 449 \$	3 378 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Dubé, Claude	Doyen/ne	150 108 \$	1 611 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	161 193 \$	1 611 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Fournier, André	Doyen/ne	181 391 \$	1 639 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.	187 904 \$	1 692 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Gendron, Michel (3)	Doyen/ne	164 858 \$	36 507 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances	188 674 \$	1 874 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Gervais, Fernand	Doyen/ne	159 225 \$	1 599 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Lacasse, Nicole (4)	V.-rect. adj. études act. int.	164 628 \$	13 747 \$	0 \$	0 \$	12,0	

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2014-2015 apparaît aux notes complémentaires.

(1) Les autres éléments incluent un montant de 272 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(2) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 1 662 \$.

(3) Les autres éléments incluent un montant de 34 867 \$ compte tenu d'une prime de marché.

(4) Les autres éléments incluent un montant de 12 000 \$ à titre de contractuel enseignant.

(5) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 678 \$ et un montant de 1221 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2014-2015
2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	164 628 \$	1 761 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	138 071 \$	1 692 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	165 398 \$	1 799 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Mathieu, Jacques	Doyen/ne	168 174 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Mayrand, Denis	V.-rect. adj. rech. création	166 136 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Monette, Marcel	Doyen/ne	174 978 \$	1 611 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	122 426 \$	1 108 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Papillon, André	Doyen/ne	149 297 \$	1 691 \$	0 \$	0 \$	0,0	
Pothier, François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	164 628 \$	1 660 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Richer, Monique	Secrétaire général	165 388 \$	1 697 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Rochon, Alain	Doyen/ne	134 355 \$	1 637 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Rousseau, Robert	Doyen/ne	145 372 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Routhier, Gilles	Doyen/ne	154 635 \$	1 611 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Senécal, Caroline (5)	Doyen/ne	164 517 \$	2 212 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Thibaudeau, Victor	Doyen/ne	137 618 \$	1 590 \$	0 \$	0 \$	12,0	

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2014-2015 apparaît aux notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement:	Université Laval - 975000
Année financière:	2014-2015
Page:	3 de 7

Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2014-2015

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Bauce, Éric	Vice-recteur exécutif et au développement	119 225 \$
Beauchamp, Michel	V.-rect. ress. humaines	93 952 \$
Brière, Denis	Recteur	163 243 \$
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.	93 952 \$
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances	94 337 \$
Lacasse, Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	82 314 \$
Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	82 314 \$
Richer, Monique	Secrétaire général	82 694 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2014-2015
Page: 4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	98,49	Le plus élevé	139 111 \$	94 397 \$
		Moyenne	101 608 \$	16 193 \$
		Le moins élevé	90 967 \$	1 611 \$
Personnel de direction des services	166,09	Le plus élevé	161 396 \$	25 296 \$
		Moyenne	95 519 \$	2 164 \$
		Le moins élevé	74 150 \$	80 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2014-2015
Page: 5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	12,0	0 \$
Audette, Marie	Doyen/ne	12,0	10 865 \$
Bauce, Éric	V.-rect. exécutif dévelop.	12,0	13 797 \$
Beauchamp, Michel	V.-rect. ress. humaines	12,0	237 \$
Beauregard, Robert	Doyen/ne	12,0	14 678 \$
Bergeron, Rénald	Doyen/ne	12,0	18 312 \$
Brière, Denis	Recteur/-trice	12,0	11 840 \$
Brouillet, Eugénie	Doyen/ne	12,0	12 890 \$
Dallaire, Clémence	Doyen/ne	12,0	15 876 \$
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création	12,0	14 682 \$
Darveau, André	Doyen/ne	12,0	5 715 \$
De Waele, Michel	Doyen/ne	12,0	5 044 \$
Dubé, Claude	Doyen/ne	2,0	516 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	12,0	12 750 \$
Fournier, André	Doyen/ne	12,0	2 384 \$
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.	12,0	4 697 \$
Gendron, Michel	Doyen/ne	12,0	6 662 \$
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances	12,0	3 710 \$
Gervais, Fernand	Doyen/ne	10,0	8 702 \$
Lacasse, Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	12,0	20 091 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année universitaire: 2014-2015
Page: 6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	12,0	6 708 \$
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	12,0	9 125 \$
Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	12,0	1 288 \$
Mathieu, Jacques	Doyen/ne	2,0	0 \$
Mayrand, Denis	V.-rect. adj. rech. création	12,0	8 442 \$
Monette, Marcel	Doyen/ne	2,0	0 \$
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	12,0	2 858 \$
Papillon, André	Doyen/ne	-	0 \$
Pothier, François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	12,0	4 694 \$
Richer, Monique	Secrétaire général	12,0	569 \$
Rochon, Alain	Doyen/ne	10,0	4 073 \$
Rousseau, Robert	Doyen/ne	12,0	594 \$
Routhier, Gilles	Doyen/ne	12,0	6 702 \$
Senécal, Caroline	Doyen/ne	10,0	626 \$
Thibaudeau, Victor	Doyen/ne	12,0	842 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2014-2015
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)		
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	98,49	25 651 \$
	Moyenne		3 072 \$
	Le moins élevé		19 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	166,09	25 723 \$
	Moyenne		2 268 \$
	Le moins élevé		8 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

Extrait du :

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR,
DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS,
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DE L'AUDITEUR INTERNE,
DE L'OMBUDSMAN ET DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PRÉVENTION ET
D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (CPIMH)**

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)**

Responsabilité : Comité des ressources humaines

Approbation : Conseil d'administration

Cadre juridique : Statuts de l'Université Laval, article 67, paragraphe 9



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR,
DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS,
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DE L'AUDITEUR INTERNE,
DE L'OMBUDSMAN ET DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PRÉVENTION ET
D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (CPIMH)**

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)
et modifié par les résolutions CA-2010-67, CA-2014-177 et CA-2014-178**

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS	3
ARTICLE 2 - LE RECTEUR, LES VICE-RECTEURS, LES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
ARTICLE 3 - L'AUDITEUR INTERNE, L'OMBUDSMAN, LE DIRECTEUR DU CPIMH....	10
ARTICLE 4 - CODE DE CONDUITE	12
ARTICLE 5 - INDEMNISATION	12
ARTICLE 6 - APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	13
ANNEXE A - TRAITEMENT	
ANNEXE B - ALLOCATION DE FONCTION	

ARTICLE 1

DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université** : l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval;
- b) **Recteur** : le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval;
- c) **Vice-recteur** : l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval;
- d) **Vice-recteur adjoint** : un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval;
- e) **Secrétaire général** : le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval;
- f) **Auditeur interne** : l'auditeur interne de l'Université Laval visé à l'article 55 des Statuts de l'Université Laval;
- g) **Ombudsman** : l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval;
- h) **Directeur du CPIMH** : le directeur du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement de l'Université Laval visé à l'article 55 des Statuts de l'Université Laval;
- i) **Candidat de l'intérieur** : une personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- j) **Candidat de l'extérieur** : une personne qui ne possède pas de lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- k) **Conseil d'administration** : le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval;
- l) **Comité** : le Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman.

RECTEUR

VICE-RECTEURS

VICE-RECTEURS ADJOINTS

et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ARTICLE 2

LE RECTEUR, LES VICE-RECTEURS, LES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

2.1 Conditions de rémunération

- 2.1.1 Le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général bénéficient d'un traitement figurant à l'annexe A.

Afin de tenir compte des salaires offerts dans des institutions d'enseignement comparables, le Comité réévalue le traitement du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général au moins quatre mois avant la fin du mandat du recteur et il formule une recommandation salariale au Conseil d'administration.

En cours de mandat, le salaire est déterminé annuellement en tenant compte des augmentations consenties par le gouvernement du Québec dans les secteurs publics et parapublics.

- 2.1.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant et son usage sont prévus à l'annexe B.

- 2.1.3 Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages sociaux et du régime de retraite du corps d'emploi des professeurs, s'il en est issu ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université.

La cotisation au régime de retraite est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs de son corps d'emploi d'origine ou du maximum de l'échelle salariale des cadres qui lui est applicable, le cas échéant.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur, de vice-recteur, de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du Régime de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval ou du Régime de retraite des professionnels et professionnelles de l'Université Laval, sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent Règlement servent au calcul de ce supplément.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite applicable.

- 2.1.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux, afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de retraite, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.
- 2.1.5 Lorsque le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ au prorata du nombre de mois écoulés dans l'année courante, en sus des vacances non utilisées de l'année précédente, le cas échéant. Ce calcul est fait sur la base des conditions applicables au corps d'emploi spécifié à 2.1.3.

2.2 Avantages à la fin d'un mandat

- 2.2.1 À la fin de son mandat, le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants, s'il demeure à l'emploi de l'Université et qu'il a sa sécurité d'emploi. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 2.2.1.1 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable;

ou

le pourcentage du traitement de la dernière année de son mandat selon le tableau suivant :

Durée	1	2	3	4	5	6
3	90 %	80 %				
5	90 %	80 %	70 %			
8	100 %	100 %	70 %	70 %	70 %	70 %
10	100 %	100 %	90 %	75 %	75 %	75 %

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme s'il était demeuré en poste.

2.2.1.2 Tant qu'il bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, il porte le titre de recteur sortant, de vice-recteur sortant, de vice-recteur adjoint sortant ou de secrétaire général sortant. Durant cette période, il relève du vice-recteur aux ressources humaines. Par la suite, il est réintégré à son corps d'emploi d'origine.

2.2.1.3 À la demande du vice-recteur aux ressources humaines, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de recyclage :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles il se recycle;
- c) cette période de recyclage est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur;
- e) s'il quitte volontairement son emploi pendant sa période de recyclage ou au cours des douze mois suivants, il doit rembourser à l'employeur 50 % du traitement qu'il a touché pendant le temps qu'a duré sa période de recyclage.

2.3 Indemnité de départ

2.3.1 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
--

- 2.3.2 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat.
- 2.3.3 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pour prendre sa retraite, il a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent Règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 2.3.4 Aucune indemnité de départ n'est versée en cas de décès, de démission ou de fin d'emploi pour raison de faute lourde.



SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	5 588 812	0	0	0	0		5 588 812	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	33 679 626	11 373 163	0	40 342 354	8 530 791		93 925 934	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	72 739 194	- - -	- - -	- - -	- - -		72 739 194	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	4 276 640	- - -	- - -	- - -	- - -		4 276 640	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	10 120 578	19 832 611	202 159 644	0	0		232 112 832	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	2 615 318 120	2 126 399 919	631 468 112	0	0		5 373 186 151	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	2 686 404	0	0	0	0		2 686 404	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$	11
	Total de l'actif court terme		2 744 409 373	2 157 605 693	833 627 756	40 342 354	8 530 791	\$	5 784 515 967	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	815 531 832	- - -	- - -		815 531 832	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	297 663	0	0		297 663	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		2 744 409 373 \$	2 157 605 693 \$	1 649 457 250 \$	40 342 354 \$	8 530 791 \$	- \$	6 600 345 461 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	109 000 000	0	0		109 000 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	- - -	- - -	- - -	- - -		\$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	60 408 509	2 556 099	- - -	0	0		62 964 608	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	227 847 900	0	- - -	0	0		227 847 900	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	65 508 209	10 123 085	15 361 706	4 167 610	0		95 160 610	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	5 316 970	893 314	- - -	- - -	0		6 210 284	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0		\$	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	159 975 593	0	0		159 975 593	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	2 757 868 031	2 011 088 404	604 229 716	0	0		5 373 186 151	33
	Total du passif à court terme		3 116 949 620	2 024 660 902	888 567 015	4 167 610	\$	\$	6 034 345 146	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	390 232 435	0	0		390 232 435	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	132 944 791	329 310 724	- - -	- - -		462 255 516	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		3 116 949 620 \$	2 157 605 693 \$	1 608 110 174 \$	4 167 610 \$	- \$	- \$	6 886 833 097 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	28 630 475	0	0	7 787 797	8 530 791		44 949 063	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	25 816 422	0		25 816 422	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(401 170 722)	- - -	- - -	- - -	- - -		(401 170 722)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	730 563	- - -		730 563	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	1 839 962	- - -		1 839 962	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	41 347 076	- - -	- - -		41 347 076	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(372 540 247) \$	- \$	41 347 076 \$	36 174 744 \$	8 530 791 \$	- \$	(286 487 636) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		2 744 409 373 \$	2 157 605 693 \$	1 649 457 250 \$	40 342 354 \$	8 530 791 \$	- \$	6 600 345 461 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	83 338 296	---	---	---	---		83 338 296	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	12 997 777	---	---	---	---		12 997 777	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	671 264	---	---	---	---		671 264	3
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	10 521 094	---	---	---	---		10 521 094	4
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	14 097 678	---	---	---	---		14 097 678	5
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	1 383 879	---	---	---	---		1 383 879	6
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		123 009 989	\$	\$	\$	\$	\$	123 009 989	7
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	417 515 992	10 087 436	37 352 850	---	---		464 956 278	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	101 858	37 130 658	17 248 859	0	0		54 481 375	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	0	113 795 619	0	0	0		113 795 619	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	0	21 719 978	0	0	0		21 719 978	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---		\$	12
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
13	Ministère (530)	s/o	---	---	(14 212 845)	---	---		(14 212 845)	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---			14
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---		\$	15
16	Autres (533)	s/o	---	---	19 377 018	---	---		19 377 018	16
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		417 617 850	182 733 690	59 765 882	\$	\$	\$	660 117 422	17
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	2 697 503	1 132 451	25 147	3 587 095	881 315		8 323 510	18
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	438 697	13 729 681	0	0	0		14 168 378	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	711 214	31 337 913	2 952 186	872 001	0		35 873 314	22
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		\$	24
25	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	5 006 782	---	---	---	---		5 006 782	25
26	Ventes externes (460)	s/o	55 048 637	0	1 690 954	-	0		56 739 591	26
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	11 127 297	(16 786 305)	1 097 806	0	0		(4 561 203)	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		75 030 130	29 413 740	5 766 092	4 459 096	881 315	\$	115 550 372	29
30	TOTAL DES PRODUITS		615 657 969 \$	212 147 430 \$	65 531 974 \$	4 459 096 \$	881 315 \$	- \$	898 677 783 \$	30

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	35 939 115	396 160	-	-	-		36 335 276	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		\$ 3	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	148 098 719	20 373 596	-	-	-		168 472 315	4
5	Chargés de cours	s/o	39 525 222	218 546	-	-	-		39 743 769	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 366 747	18 025 938	-	-	-		24 392 685	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 884 477	8 960 375	-	-	-		15 844 852	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	57 649 359	2 562 267	-	-	0		60 211 627	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	36 144 245	1 609 399	-	-	-		37 753 644	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	39 041 456	888 195	-	-	-		39 929 650	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	9 668 985	79 856	-	-	-		9 748 841	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	87 715 008	10 094 575	-	-	0		97 809 584	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		467 033 334	63 208 908	\$	\$	\$	\$	530 242 241	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	6 285 700	-	-	-	-		6 285 700	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 311 481	36 054	-	-	0		1 347 535	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 302 223	0	-	-	0		1 302 223	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	443 884	8 779 837	-	-	0		9 223 720	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	1 043 182	79 928	-	-	0		1 123 110	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	8 170 679	11 988 570	-	-	0		20 159 249	19
20	Bourses (735)	s/o	11 491 898	37 946 597	-	-	0		49 438 496	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	22 241 692	23 897 646	0	0	0		46 139 338	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	15 742 831	19 919 671	-	-	0		35 662 502	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 547 095	664 024	-	-	0		2 211 118	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	36 924 854	36 615 663	0	-	0		73 540 517	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	4 310 810	135 348	-	-	0		4 446 158	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	18 602 843	1 024 723	196 738	-	0		19 824 303	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	8 323 022	581 199	-	-	0		8 904 221	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	6 089 495	1 796 049	-	-	0		7 885 543	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	4 486 885	-	-	-		4 486 885	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 30	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	2 697 096	2 421 298	2 105 400	-	0		7 223 795	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		\$ 32	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	966 396	82 718	22 463 215	0	0		23 512 330	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 34	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-		\$ 35	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	59 967 478	-	-		59 967 478	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(31 700 711)	(1 605 341)	0	343 562	69 776		(32 892 714)	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		115 794 469	148 850 869	84 785 463	343 562	69 776	\$	349 844 139	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(0)	0	-	-	0		(0)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	(985 868)	0	0	0	0		(985 868)	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		114 808 601	148 850 869	84 785 463	343 562	69 776	\$	348 858 270	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	11 508 915	0	0	0	0		11 508 915	43
44	TOTAL DES CHARGES		593 350 850 \$	212 059 777 \$	84 785 463 \$	343 562 \$	69 776 \$	- \$	890 609 427 \$	44
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES										
45			22 307 120 \$	87 653 \$	(19 253 489) \$	4 115 534 \$	811 539 \$	- \$	8 068 356 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(410 577 631)	0	29 773 834	35 379 951	7 719 251		(337 704 595)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	(136 526 400)	0	0	0	0		(136 526 400)	2
3	Solde de fonds redressé		(547 104 031)	\$	29 773 834	35 379 951	7 719 251	\$	(474 230 995)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	615 657 969	212 147 430	65 531 974	4 459 096	881 315	0	898 677 783	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	593 350 850	212 059 777	84 785 463	343 562	69 776	0	890 609 427	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		22 307 120	87 653	(19 253 489)	4 115 534	811 539	\$	8 068 356	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	179 675 000	-	-	-	-		179 675 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o							\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	(34 839)	(87 653)	30 826 731	0	0		30 704 239	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	27 383 497	0	0	3 320 742	0		30 704 239	11
12	Sous-total		174 563 784	(0)	11 573 242	794 792	811 539	\$	187 743 356	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(372 540 247) \$	(0) \$	41 347 076 \$	36 174 743 \$	8 530 790 \$	- \$	(286 487 639) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
 Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
 de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 1

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Droits de scolarité (401)	78 339 952	---	---	---	---	4 998 343	---	---		83 338 296	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	12 997 777	---	---	---	---		12 997 777	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	671 264	---	---	---	---		671 264	3
4	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	10 521 094	---		10 521 094	4
5	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	86 471	14 011 208	0	0	0	0		14 097 678	5
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	1 302 536	11 117	0	0	0	70 226	0	0		1 383 879	6
7	Total des produits provenant des étudiants	79 642 488	11 117	86 471	27 680 249	\$	5 068 569	10 521 094	\$	\$	123 009 989	7
8	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	414 979 292	---	---	2 536 700	---		417 515 992	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	100 998	0	0	0	0	0	0	860		101 858	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 10	
11	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 11	
12	Total des subventions	100 998	\$	\$	414 979 292	\$	\$	2 536 700	860	\$	417 617 850	12
13	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	2 697 503	---	0	0	0		2 697 503	13
14	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 14	
15	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$ 15	
16	Produits provenant dune fondation (446)	227 940	33 120	0	20 000	0	26 188	131 450	0		438 697	16
17	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	295 407	37 141	50	6 745	0	371 871	0	0		711 214	17
18	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 18	
19	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	444 622	0	4 562 160	0	0	0	0		5 006 782	19
20	Ventes externes (460)	7 072 149	2 922 265	2 113 277	327 649	5 878 756	4 703 647	12 038 257	19 992 637		55 048 637	20
22	Autres produits (466, 470)	2 638 423	67 092	0	8 409 848	0	11 934	0	0		11 127 297	22
23	Total des produits autres	10 233 919	3 504 241	2 113 327	16 023 905	5 878 756	5 113 639	12 169 707	19 992 637	\$	75 030 130	23
24	TOTAL DES PRODUITS	89 977 406 \$	3 515 358 \$	2 199 797 \$	458 683 447 \$	5 878 756 \$	10 182 208 \$	25 227 501 \$	19 993 497 \$	- \$	615 657 969 \$	24

Université Laval
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 2

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	22 436 190	612 825	2 759 133	6 785 538	1 587 657	117 401	1 108 245	532 126		35 939 115	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	147 674 407	66 932	0	50 666	0	306 714	0	0		148 098 719	4
5	Chargés de cours	39 308 927	75 469	0	0	0	140 826	0	0		39 525 222	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 591 467	1 089 849	0	9 820	0	1 675 611	0	0		6 366 747	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	6 181 685	294 183	0	860	0	404 919	0	2 830		6 884 477	7
8	Personnel professionnel non enseignant	22 485 100	2 160 385	9 052 887	10 631 542	3 752 063	1 401 895	7 063 357	1 102 131		57 649 359	8
9	Personnel de soutien technique	15 940 406	628 717	6 074 581	4 752 613	4 072 856	591 599	3 195 747	887 727		36 144 245	9
10	Personnel de soutien de bureau	22 160 807	807 957	3 650 114	6 787 175	1 557 953	924 234	2 229 874	923 342		39 041 456	10
11	Personnel de métier et ouvrier	1 232 394	15 934	135 648	856 540	4 831 595	32 989	1 139 968	1 423 918		9 668 985	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	63 509 946	1 288 395	4 782 240	8 825 899	3 654 657	1 099 203	3 359 019	1 195 649		87 715 008	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	344 521 329	7 040 647	26 454 603	38 700 652	19 456 781	6 695 390	18 096 209	6 067 724	\$	467 033 334	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	6 285 700	6 285 700	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	1 264 042	32 516	(168 168)	103 551	79 540	0	0	0		1 311 481	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 302 223	0	0	0	0	0	0	0		1 302 223	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	132 679	195 889	0	0	0	115 316	0	0		443 884	17
18	Formation et perfectionnement (710)	330 029	17 382	37 970	616 570	21 147	11 704	7 735	645		1 043 182	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 798 840	826 125	70 473	574 643	27 580	1 445 897	384 689	42 433		8 170 679	19
20	Bourses (735)	6 764 728	763 857	0	1 900	0	323 104	3 638 309	0		11 491 898	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	12 041 508	1 373 456	263 788	3 511 063	324 884	1 644 731	3 067 998	14 263		22 241 692	21
22	Fournitures et matériel (745)	5 510 176	339 675	764 206	1 297 621	3 054 071	2 307 435	662 904	1 806 742		15 742 831	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	299 100	0	363 198	0	484 820	0	196 554	203 423		1 547 095	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	8 588 309	3 043 011	1 718 468	2 492 870	13 999 995	2 254 965	1 447 049	3 380 187		36 924 854	24
25	Volumes et périodiques (750)	442 168	6 638	3 811 464	13 555	8 803	22 345	5 528	309		4 310 810	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	568 688	127 600	348 439	76 876	12 870 166	489 511	994 071	3 127 492		18 602 843	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	451 543	17 507	2 662	124 959	3 501 932	229 496	1 648 066	2 346 856		8 323 022	27
28	Location-exploitation (830)	603 902	42 359	3 456 226	244 816	528 198	139 973	140 489	933 532		6 089 495	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 638 331	14 655	(143 619)	65 700	211 678	220 361	300 597	389 392		2 697 096	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	69 340	1 341	39 036	398 585	5 088	78 092	102 767	272 146		966 396	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	(2 113 985)	(1 701 919)	(1 820 497)	199 227	(8 861 987)	(7 026 553)	(6 166 040)	(4 208 958)		(31 700 711)	34
35	Total des charges autres	42 691 621	5 100 093	8 743 647	9 721 937	26 255 916	2 256 377	6 430 717	8 308 461	6 285 700	115 794 469	35
36	Virements interfonctions (877)	138 407	0	(22)	42 422	0	(22 546)	(24 021)	(134 240)		\$	36
37	Ventes internes (878)	(0)	0	0	0	(0)	0	0	0		0	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	(985 868)	0	0	0	0		(985 868)	38
39	Total avant éléments extraordinaires	387 351 357	12 140 740	35 198 228	47 479 142	45 712 696	8 929 221	24 502 905	14 241 945	6 285 700	581 841 935	39
40	Éléments extraordinaires (880)	8 148 518	0	0	3 360 398	0	0	0	0		11 508 915	40
41	TOTAL DES CHARGES	395 499 874 \$	12 140 740 \$	35 198 228 \$	50 839 540 \$	45 712 696 \$	8 929 221 \$	24 502 905 \$	14 241 945 \$	6 285 700 \$	593 350 850 \$	41

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	0	231 720	0	193 887	0	5 562 274	4 099 554	0	10 087 436	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	35 890 080	0	0	0	1 143 611	96 967	0	37 130 658	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	100 010 076	0	2 253 862	0	3 498 167	8 033 513	0	113 795 619	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	6 393	16 875 671	0	7 845	0	4 675 868	154 201	0	21 719 978	4
5	Total des subventions	6 393	153 007 547	\$	2 455 594	\$	14 879 921	12 384 235	\$	182 733 690	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	1 132 451	0	0	0	0	0	0	1 132 451	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 7	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 8	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	9 599 935	0	0	0	150 000	3 979 745	0	13 729 681	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	1 001 227	26 921 334	0	35 265	0	1 880 410	1 499 678	0	31 337 913	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 11	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 12	12
14	Autres produits (466, 470)	0	(16 545 701)	0	41 122	0	(255 719)	(26 007)	0	(16 786 305)	14
15	Total des produits autres	1 001 227	21 108 019	\$	76 387	\$	1 774 691	5 453 416	\$	29 413 740	15
16	TOTAL DES PRODUITS	1 007 620	174 115 565	\$ -	2 531 981	\$ -	16 654 612	17 837 651	\$ -	212 147 430	\$ 16

Université Laval
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	0	287 846	0	0	0	102 735	5 579	0		396 160	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	489 104	19 377 424	0	0	0	507 069	0	0		20 373 596	4
5	Chargés de cours	0	107 916	0	0	0	110 630	0	0		218 546	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	21 211	17 511 363	0	11 238	0	480 127	2 000	0		18 025 938	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	25 176	8 558 012	0	0	0	374 053	3 134	0		8 960 375	7
8	Personnel professionnel non enseignant	70 180	1 245 369	20 948	25 380	0	875 425	324 965	0		2 562 267	8
9	Personnel de soutien technique	0	1 310 047	0	123 398	0	147 484	28 471	0		1 609 399	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	796 866	0	(1 573)	0	92 902	0	0		888 195	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	615	0	0	0	79 241	0	0		79 856	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	115 706	9 385 461	4 552	21 650	0	485 913	81 293	0		10 094 575	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	721 376	58 580 918	25 500	180 093	\$	3 255 579	445 442	\$	\$	63 208 908	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	68 154	(1 684)	(1 499)	0	(9 144)	(19 773)	0		36 054	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	2 794	8 142 541	0	0	0	89 557	544 944	0		8 779 837	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	42 856	0	9 622	0	20 108	7 342	0		79 928	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	34 050	9 361 043	0	80 188	0	2 297 789	215 500	0		11 988 570	18
19	Bourses (735)	6 500	22 827 861	0	1 000	0	847 893	14 263 344	0		37 946 597	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	(4)	19 763 019	0	2 022 239	0	1 917 438	194 954	0		23 897 646	20
21	Fournitures et matériel (745)	25 103	19 264 001	1 915	30 178	0	557 798	40 677	0		19 919 671	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	631 766	0	0	0	32 258	0	0		664 024	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	33 164	29 662 053	2 315	21 707	0	6 764 067	132 357	0		36 615 663	23
24	Volumes et périodiques (750)	161	107 470	0	0	0	25 760	1 957	0		135 348	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	995 740	0	6 503	0	22 480	0	0		1 024 723	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	362	462 654	0	0	0	112 439	5 744	0		581 199	26
27	Location exploitation (830)	1 335	1 246 401	0	8 830	0	505 201	34 282	0		1 796 049	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	23 992	4 261 561	0	0	0	183 332	18 000	0		4 486 885	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	14 591	2 206 043	0	29 577	0	155 288	15 799	0		2 421 298	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	46	51 324	0	1 030	0	29 753	564	0		82 718	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	(9 996)	(390 698)	0	(2 950)	0	(950 207)	(251 490)	0		(1 605 341)	34
35	Total des charges autres	132 098	118 703 790	2 546	2 206 424	\$	12 601 811	15 204 200	\$	\$	148 850 869	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	132 098	118 703 790	2 546	2 206 424	\$	12 601 811	15 204 200	\$	\$	148 850 869	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	853 474 \$	177 284 708 \$	28 046 \$	2 386 517 \$	- \$	15 857 390 \$	15 649 642 \$	- \$	- \$	212 059 777 \$	41

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

3.1 Taux de réussite et durée moyenne des études

3.1.1 Au baccalauréat

3.1.2 À la maîtrise

3.1.3 Au doctorat

3.2 Encadrement des étudiants

3.2.1 Description

3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle

3.2.3 Les études supérieures

3.2.4 La vie étudiante

3.2.5 Conclusion

3.3 Sommaire des activités de recherche

- Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars
- Tableau B : Fonds de recherche selon la source de financement

Tableau 3.1.1 : Taux de réussite et durée moyenne des études au baccalauréat

Nom de l'établissement : Université Laval

Date : 15 octobre 2015

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne												
	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Persévérance après 1 an	%	87,1%	86,1%	87,1%	85,6%	86,0%	85,5%	86,2%	89,5%	90,1%	90,7%	90,5%	90,6%	Uniquement étudiants à temps plein
Diplomation par secteur au baccalauréat														Observation de la diplomation après 6 ans, étudiants à temps plein uniquement
Santé	%	94,6%	91,3%	93,6%	90,8%	91,8%	90,3%	90,4%						
Sciences pures et appliquées	%	76,4%	77,2%	76,2%	76,3%	77,2%	75,5%	76,1%						
Sciences sociales	%	73,6%	74,0%	74,2%	72,8%	72,5%	71,6%	74,1%						
Éducation	%	78,5%	74,3%	76,6%	71,5%	76,9%	75,7%	69,7%						
Droit	%	73,8%	86,9%	86,9%	82,7%	81,8%	84,1%	88,4%						
Arts, lettres et sciences humaines	%	70,5%	72,0%	72,9%	69,7%	69,0%	65,7%	66,7%						
Administration	%	79,2%	81,6%	79,1%	76,2%	75,9%	78,4%	82,9%						
Tous les secteurs	%	77,3%	78,0%	78,3%	76,1%	76,8%	75,6%	76,1%						
Durée des études par secteur disciplinaire au baccalauréat														
Santé	%	3,7	3,7	3,7	3,8	3,7	3,7	3,7						Notez que les secteurs de la santé, de l'éducation et des sciences pures et appliquées offrent plusieurs programmes de baccalauréat qui nécessitent normalement 4 années d'études
Sciences pures et appliquées	%	3,6	3,6	3,7	3,7	3,6	3,7	3,7						
Sciences sociales	%	3,2	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2						
Éducation	%	3,7	3,8	3,8	3,7	3,8	3,8	3,8						
Droit	%	3,3	3,2	3,3	3,2	3,1	3,3	3,0						
Arts, lettres et sciences humaines	%	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5	3,4						
Administration	%	3,1	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3	3,3						
Tous les secteurs	%	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5						

Tableau 3.1.2 : Taux de réussite et durée moyenne des études à la maîtrise

Nom de l'établissement : Université Laval

Date : 15 octobre 2015

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne												
	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Diplomation par secteur à la maîtrise														Observation de la diplomation après 6 ans, étudiants à temps plein et temps partiel
Santé	%	88,4%	81,5%	77,3%	80,9%	75,6%	79,7%	84,3%						
Sciences pures et appliquées	%	72,0%	74,0%	69,7%	75,3%	67,8%	71,2%	76,0%						
Sciences sociales	%	75,5%	66,3%	69,8%	62,9%	69,6%	63,1%	71,8%						
Éducation	%	57,7%	66,1%	58,6%	66,1%	64,3%	68,7%	70,9%						
Droit	%	54,5%	53,6%	44,4%	60,0%	52,2%	33,3%	50,0%						
Arts, lettres et sciences humaines	%	61,1%	66,7%	63,0%	69,8%	80,0%	76,1%	68,7%						
Administration	%	69,0%	65,3%	68,7%	70,1%	71,3%	68,5%	75,1%						
Tous les secteurs	%	70,0%	68,5%	67,4%	70,5%	72,0%	71,1%	73,6%						
Durée des études par secteur disciplinaire à la maîtrise														
Santé	%	2,9	2,9	2,9	2,9	3,0	2,8	2,8						Durée des études exprimée en année
Sciences pures et appliquées	%	3,1	3,0	3,1	3,0	3,2	3,0	2,9						
Sciences sociales	%	3,0	3,2	3,1	3,2	3,2	3,5	3,3						
Éducation	%	3,3	3,4	3,2	3,0	3,0	3,2	3,0						
Droit	%	3,2	3,1	2,9	3,4	3,5	3,3	2,9						
Arts, lettres et sciences humaines	%	2,7	2,8	2,7	2,8	2,8	2,6	2,6						
Administration	%	2,7	2,8	2,5	2,7	2,7	2,8	2,9						
Tous les secteurs	%	2,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9						

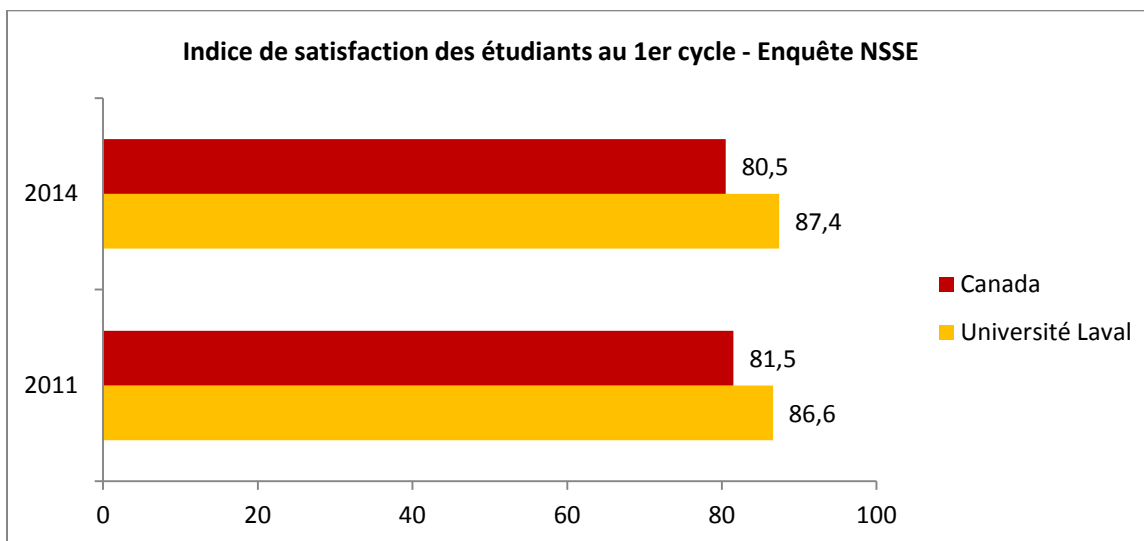
3.2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

3.2.1 DESCRIPTION

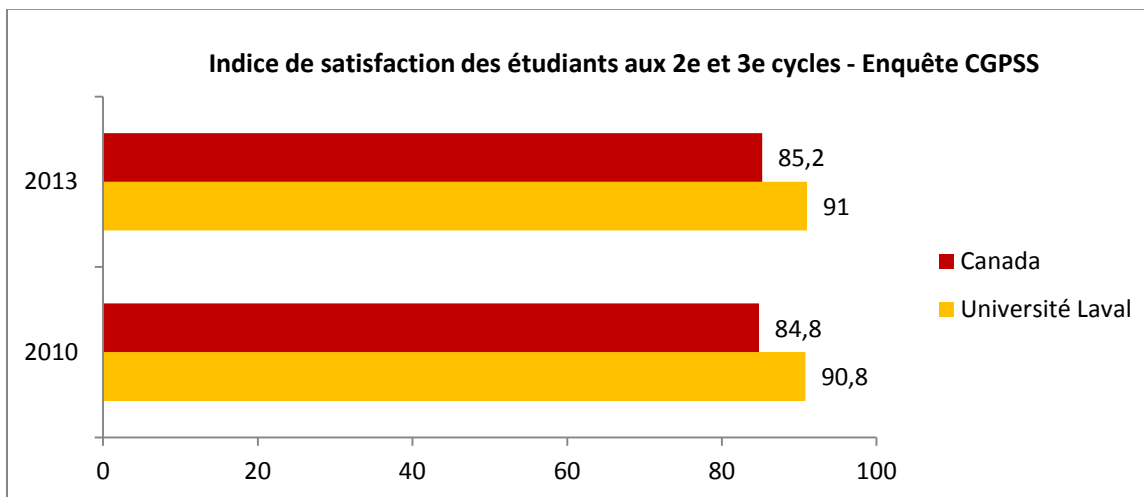
En continuité avec les années précédentes, la réussite par les étudiants de leur programme de formation demeure la mesure ultime du succès de l'encadrement et des moyens qui le supportent. Le premier objectif en matière de formation proposé dans le plan d'action *Horizon 2017 – Orientations de développement de l'Université Laval* est de favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants. À l'Université Laval, nous croyons qu'une grande majorité d'étudiants peuvent réussir leurs études s'ils sont placés dans des conditions adéquates d'encadrement et s'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin au moment opportun. Dans cette perspective, en 2014-2015, l'Université Laval a poursuivi ses actions afin de soutenir la persévérance et la réussite étudiantes aux trois cycles de formation.

Les mesures d'encadrement se déclinent en action variées afin de tenir compte de la diversité de la population étudiante, des projets individuels de formation et des comportements. Elles tiennent compte des résultats des enquêtes effectuées par l'Université et sa Commission des affaires étudiantes, ou celles auxquelles participe l'Université. Mentionnons à cet égard certaines enquêtes tenues au cours des dernières années et dont les résultats ont fourni des données précieuses. Parmi celles-ci, l'enquête de la Commission des affaires étudiantes faite au printemps 2011 sur la qualité de vie des étudiants de l'Université et leur engagement sociétal dans le cadre du développement durable, dont les résultats ont été intégrés dans la *Politique institutionnelle de développement durable*. Rappelons l'enquête d'envergure nord-américaine sur l'engagement des étudiants du baccalauréat envers leurs études (National Survey of Student Engagement - NSSE) qui a aussi fourni des données comparatives précieuses en 2008, 2011 et plus récemment en 2014, sur la perception qu'ont les étudiants de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.) et sur plusieurs comportements des étudiants qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage.

Les plus récents résultats de l'enquête NSSE ont notamment fait ressortir un haut degré de satisfaction des étudiants du premier cycle quant à leur expérience éducative à l'Université Laval. En 2014, 87% des étudiants ont qualifié leur expérience éducative comme étant bonne ou excellente.



Mentionnons également l'enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (Canadian Graduate and Professional Student Survey - CGPSS) faite une première fois au printemps 2005 et reprise aux printemps 2007, 2010 et 2013, et à laquelle une trentaine d'universités canadiennes ont pris part. Les résultats de l'enquête de 2013 ont elles aussi démontré un haut degré de satisfaction de la part des étudiants des deuxième et troisième cycles quant à leur expérience globale (éducative, programme d'études et vie étudiante) à l'Université Laval. 91% des étudiants ont qualifié leur expérience comme étant bonne, très bonne ou excellente.



Toutes ces enquêtes visent un même objectif : mieux connaître les étudiants, leurs comportements, leurs attentes et leur degré de satisfaction. Outre les aspects académiques, on y couvre plusieurs thèmes relatifs aux habitudes de vie dont l'alimentation, l'exercice, le transport et les mécanismes de conciliation études-travail-famille. Sont ainsi rejoints des objectifs du plan d'action *Horizon 2017 – Orientations de développement de l'Université Laval*, visant à améliorer les conditions de vie des étudiants et leur santé globale pour ainsi à favoriser la réussite scolaire et leur bien-être. L'analyse des données recueillies dans ces différentes enquêtes sert à ajuster de façon continue nos pratiques d'encadrement.

Depuis sa création à l'automne 2009, le *comité d'appui à la réussite (CAR)* poursuit ses activités afin, notamment, de mettre en place des mesures de plus en plus ciblées de soutien à la réussite à la lumière des données recueillies. Plusieurs projets découlent de la création de ce comité dont un programme de tutorat d'étudiants au 1^{er} cycle et le développement d'un système de dépistage précoce des étudiants à risque. Ce système de dépistage, qui prend la forme d'un tableau de bord, permet aux étudiants de prendre rapidement conscience de leur niveau de participation et de leurs résultats dans les cours auxquels ils sont inscrits. Il permet également aux enseignants et aux directions de programme d'être proactifs auprès des étudiants présentant des signes de difficulté et à risque d'abandon, en les orientant rapidement vers les ressources d'aide les plus appropriées en fonction de leur situation et des difficultés éprouvées.

Le tableau de bord de l'étudiant est subdivisé en quatre sections comprenant les indicateurs sommaires, le graphique de tendances, les tests d'autodiagnostic et les ressources d'aide offertes en lien avec le profil de l'étudiant. Les indicateurs de participation comprennent notamment le nombre d'accès au site du cours et le nombre de messages rédigés par l'étudiant dans les forums de discussion. En un coup d'œil, celui-ci peut voir où il se situe par rapport au groupe. Et dès les premières semaines de la session, le tableau de bord permet à l'enseignant et au directeur de programme de voir qui aura besoin d'aide. La qualité de cet outil a été reconnue dans le cadre du concours des OCTAS du Réseau ACTION TI 2015 qui récompense l'innovation et l'excellence dans le domaine des technologies de l'information. Il s'est mérité le prix de la catégorie Capital humain – grande entreprise, ainsi que le grand prix de la soirée, soit l'OCTAS de l'excellence. L'utilisation du système de dépistage est maintenant répandue dans presque toutes les facultés.

Par ailleurs, dans la lignée des initiatives développée par le comité d'appui à la réussite, le Centre d'aide en français a augmenté son offre de programmes de formation, d'ateliers et de tutorat en 2014-2015.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*, dont la portée a été élargie au fil des années, encourage les étudiants à s'engager de manière significative en tant que membres de la communauté universitaire et en tant que citoyens en permettant de reconnaître cette implication dans le relevé de notes.

La *Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants* de tous les cycles exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises. Pour les étudiants

inscrits à une maîtrise avec mémoire ou à un doctorat, des lignes directrices particulières ont aussi été déterminées et sont incluses dans la *Politique d'encadrement des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat* dont le contenu a été mis à jour au cours des derniers mois.

Une *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval* visant à consolider les démarches et les actions d'évaluation des programmes a de plus été créée. Par l'adoption de cette politique institutionnelle, l'Université Laval s'est engagée dans une démarche concertée qui lui permet, notamment, de rendre compte de la pertinence et de la qualité de ses programmes et de répondre ainsi à son devoir d'imputabilité sociale.

Visant une continuelle amélioration de l'expérience étudiante, de nouvelles mesures ont été mises en place en complément de la création d'un guichet unique virtuel – Étudiants UL – qui permet d'accéder à l'ensemble de nos services en un seul clic, de l'extension des heures d'ouverture de certains services et de l'amélioration de plusieurs aires d'études et de vie. Sur ce dernier point, suite au succès connu par la salle d'apprentissage actif de la Bibliothèque, trois autres salles d'apprentissage actif ont été aménagées au cours de la dernière année. Ces salles permettent d'offrir aux enseignants et aux étudiants un environnement innovant axé sur la collaboration, qui favorise l'exploration de nouveaux modes d'apprentissage et répond aux nouvelles réalités des étudiants.

Tout compte fait, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, combinées, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquérir le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les quelques mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le soutien de l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

3.2.2 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, toutes les enquêtes identifient la première session à l'Université comme un moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce, dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de soutien prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

En outre, l'Université met à la disposition des étudiants de 1^{er} cycle des outils pour favoriser leur réussite, dans la section *Ma réussite* du portail des cours de l'environnement numérique de l'apprentissage. On retrouve entre autres un questionnaire permettant de faire une auto-évaluation des facteurs associés à la persévérance et la réussite scolaire. L'étudiant reçoit par la suite un bilan de ses réponses et différentes ressources lui sont suggérées. Une version de ce questionnaire est également envoyée par courriel aux étudiants des 2^e et 3^e cycles. Le Centre d'aide aux étudiants offre, quant à lui, plusieurs ateliers sous le chapeau « *Les clés de la réussite* », et des formations interactives en ligne, intitulées « *Les Clés Web* ».

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

La reconnaissance des acquis et les groupes-étudiants particuliers

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire collégial, un pourcentage de plus en plus important d'étudiants arrive à l'Université après un parcours différent. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de sous-groupes particuliers dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

Des mesures spécifiques sont prises pour l'accueil et l'encadrement des étudiants étrangers. Aux sessions d'automne et d'hiver, une gamme d'activités est offerte dans les jours précédant le début de la session et lors de la première semaine de cours. Un salon d'accueil, des séances d'information de groupe, une série d'ateliers sur des thèmes touchant l'intégration au nouveau milieu de vie et d'études, ainsi que des tours d'orientation du campus font partie des mesures mises en place pour faciliter leur arrivée. De plus, depuis l'automne 2008, les étudiants étrangers bénéficient d'un programme de jumelage avec des étudiants du campus. En 2014-2015, plus de 630 étudiants étrangers ont participé au programme. Depuis l'automne 2011, une entrevue téléphonique, dans le cadre de l'opération « *Comment ça va?* », est effectuée à la mi-session afin d'évaluer l'adaptation sociale et scolaire des nouveaux étudiants étrangers et de les informer sur les ressources disponibles en cas de difficulté. Tout au long de l'année, les étudiants peuvent bénéficier du service de consultation individuelle avec un conseiller pour discuter de leurs préoccupations quant à leur acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire.

La *Politique de reconnaissance des acquis* favorise l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle a été révisée et élargie en juin 2012 afin d'y inclure plus nettement la reconnaissance de l'expérience, c'est-à-dire les acquis extrascolaires. C'est maintenant la *Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires*.

Les adultes qui reviennent aux études après une interruption bénéficient d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

L'Université a continué à renforcer ses mesures d'accommodement déjà en place pour l'intégration des populations étudiantes dites émergentes, c'est-à-dire celles qui sont constituées d'étudiants présentant un trouble de l'apprentissage, un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, un trouble de santé mentale ou un trouble envahissant du développement, dont le nombre augmente au fur et à mesure que les niveaux antérieurs d'enseignement les préparent aux études universitaires. Le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval offre à ces étudiants des outils, des services et des mesures d'accommodation visant à pallier une limitation fonctionnelle, sans discrimination.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent ont mis en place des cheminements particuliers pour les diplômés des programmes professionnels au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc.). Des ententes formelles signées avec des cégeps fournissent un cadre précis, et prévisible, de passage du DEC technique aux programmes universitaires pour ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires. L'Université Laval est un leader pour ce qui est des DEC-BAC en continuité. En sciences infirmières, un programme de mentorat a été développé pour faciliter la transition du DEC vers le BAC.

La *Politique d'appui à l'excellence sportive* en est à sa seizième année. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Depuis quelques années, Sport interuniversitaire canadien (SIC) qui gouverne les sports universitaires à travers le pays établit un palmarès des programmes de sport universitaires ayant le plus d'athlètes avec une moyenne académique de 80 % ou plus. Les étudiants-athlètes du Rouge et Or de l'Université Laval, membres du réseau de SIC, figurent chaque fois parmi les positions de têtes de cette prestigieuse liste, dont cinq fois au premier rang de celle-ci (en 2007, 2008 et 2009, 2011 et 2012). Pour les dix dernières années, le taux moyen de diplomation des étudiants-athlètes du Rouge et Or Laval a été de 86%.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, principalement en ligne, sont l'objet d'une attention particulière, notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Ils représentent maintenant plus de 16 % des crédits-étudiants. La souplesse et la polyvalence de l'environnement numérique d'apprentissage favorisent de nouvelles approches pédagogiques, la collaboration entre les étudiants et l'interaction avec le professeur. Le Bureau de soutien à l'enseignement accompagne les enseignants qui s'inscrivent dans cette démarche. Plus de 70 programmes sont actuellement offerts entièrement à distance et 800 cours sont offerts en ligne. En 2014-2015, près de 40% des étudiants étaient inscrits à au moins une activité de formation en ligne, alors que cette proportion se situait à 26,5% en 2010.

L'internationalisation

Un séjour d'études à l'étranger constitue une valeur ajoutée certaine au curriculum vitae des étudiants. Le Bureau international a mis en place des mesures pour assurer aux étudiants un séjour efficace. Ainsi, des formations préparatoires sont offertes aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc.) que sur les aspects culturels et les conditions de vie des pays d'accueil. Les étudiants sont rencontrés à leur retour afin de connaître les difficultés rencontrées et les bons trucs. Plusieurs programmes organisent des rencontres au cours desquelles les étudiants partagent leur expérience internationale avec les autres étudiants du programme. En 2014-2015, près de 900 étudiants ont participé à un échange international, faisant de l'Université Laval un chef de file en mobilité internationale au Québec.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance fonctionnelle de l'anglais. C'est maintenant une condition d'obtention du baccalauréat.

Les quelques mesures énumérées ont comme objectif commun de permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme, mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

3.2.3 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Aux 2^e et 3^e cycles, la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Les mesures ciblent ce moment stratégique. Deux ateliers sont offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, etc.) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. En outre, des comités de thèse existent dans toutes les facultés.

Le système de gestion des études permet de suivre « à la trace » le cheminement des étudiants; le directeur de programme ou le directeur de recherche peuvent ainsi intervenir précocement dans toutes situations de retard de cheminement.

La *Politique en matière d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, adoptée en 2008, vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat. Une communauté de pratique des directeurs de recherche a d'ailleurs été créée pour développer des activités de coformation et dégager les meilleures pratiques d'encadrement des étudiants.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision de ces étudiants ont été revues et simplifiées. En ce sens, des modalités favorisant l'accélération des études sous forme de cheminements intégrés et d'accès direct au doctorat ont été ajoutées au *Règlement des études*.

De plus, une école d'été offerte aux doctorants et aux stagiaires postdoctoraux leur permet de développer leurs compétences dites transférables au marché de l'emploi. Cette école d'été connaît un vif succès.

L'Université a maintenu l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés.

3.2.4 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études de mesures touchant la qualité générale de la vie étudiante.

Le Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports (PEPS) est sans conteste un apport à la qualité de la vie étudiante. Les clubs sportifs suscitent l'enthousiasme et le sentiment d'appartenance. La gamme des activités individuelles ou en équipes s'élargit constamment. Le « super » PEPS et son stade offrent un environnement disposant d'installations sportives exceptionnelles.

Des sentiers écologiques, un virage vers une alimentation saine, une sensibilisation à un environnement sain sont maintenant partie intégrante du mode de vie sur le campus. La location de vélos remporte un grand succès.

La Direction des services aux étudiants offre une gamme de services individuels aux étudiants, notamment par son Centre d'aide aux étudiants (counseling et consultation psychologique), par le Bureau des bourses et de l'aide financière, par des services d'accueil des étudiants étrangers, de pastorale et autres.

La Direction des services aux étudiants maintient des liens avec les associations étudiantes de toute nature (académique, culturelle, religieuse, sportive, etc.) contribuant ainsi au dialogue entre les groupes. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

Une nouvelle garderie ouverte six journées par semaine de 7 heures à 22 heures s'est ajoutée aux deux garderies déjà accessibles sur le campus. Cette nouvelle garderie peut accueillir les enfants pour la journée, mais aussi pour la durée d'un cours. L'Université Laval comptant environ 6000 étudiants-parents, l'ajout d'une nouvelle garderie constitue une mesure supplémentaire pour répondre aux besoins des familles.

En terminant, la rénovation des résidences pour les étudiants se poursuit.

3.2.5 CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les population étudiante étant sans cesse changeante, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à acquérir de leur passage à l'université les compétences et les attitudes conduisant à la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

Le plan d'action *Horizon 2017 — Orientations de développement de l'Université Laval*, adopté en mai 2013, s'inscrit dans un esprit de continuité et un désir de construire sur les acquis des dernières années. Malgré l'importance des contraintes financières, l'Université Laval déploiera tous les efforts pour continuer d'être centrées sur les enjeux liés à la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation de ses activités, avec pour objectif, de réunir les conditions qui favoriseront toujours davantage la réussite des étudiants.

3.3 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

L'Université Laval à la conquête du savoir

L'Université Laval préconise une formation enracinée dans la recherche fondamentale, appliquée et clinique et encourage ses étudiants de tous les cycles à s'insérer activement dans les équipes et les centres de recherche.

Avec ses 17 facultés et un réseau de 8 centres hospitaliers affiliés, l'Université Laval compte plus de 1 500 professeurs-chercheurs de toutes disciplines dont la réputation enviable et la qualité de leurs travaux positionnent notre institution parmi les meilleures universités canadiennes.

En effet, selon les dernières données publiées par ReSearch Infosource, le niveau de financement des activités de recherche positionnait l'Université Laval au 6^e rang parmi les 50 premières universités de recherche au Canada.

L'université Laval est l'hôte d'ArcticNet, le Réseau de centres d'excellence recevant le plus important financement au Canada. L'Université Laval compte également deux chaires d'excellence en recherche du Canada, l'une en photonique et l'autre en télédection de la nouvelle frontière arctique du Canada. Notez également qu'une troisième et quatrième chaires d'excellence ont déjà passées à travers des phases importantes du processus d'octroi. L'Université Laval détient aussi 81 Chaires de recherche du Canada, ce qui la place au 6^e rang des universités canadiennes.

L'Université Laval se classe parmi l'élite internationale dans plusieurs domaines de recherche clés, notamment en optique, photonique et laser, en chimie des polymères, en sciences bioalimentaires et en agriculture. L'Université Laval est également reconnue comme chef de file en persévérance et réussite scolaire, en droit international, en génomique, en économie, dans les technologies du son et de l'image ainsi que dans plusieurs domaines liés à la santé comme en témoigne de nombreux travaux de premier plan portant sur l'obésité et les maladies cardiométaboliques, les neurosciences, l'infectiologie et l'immunologie, l'oncologie, la médecine régénératrice et la médecine sociale et préventive. L'Université Laval est également à l'avant-plan de domaines émergents porteurs à l'interface des disciplines traditionnelles comme la neurophotonique et les sciences nordiques.

D'ailleurs, l'Université Laval a décroché la plus importante subvention de recherche de son histoire pour sa vaste stratégie de recherche Sentinelle Nord en récoltant pas moins de 98 millions \$ de l'enveloppe de 350 millions \$ du programme fédéral Apogée Canada. Sentinelle Nord est une démarche de recherche novatrice et rassembleuse qui s'appuie sur une convergence de domaines de recherche stratégiques dans lesquels l'Université assume un leadership national et international depuis de nombreuses années : les sciences de l'Arctique, de l'optique-photonique, de la santé cardiométabolique et de la santé mentale. »

L'Université Laval doit sa haute performance à des chercheurs chevronnés qui multiplient les découvertes et qui s'impliquent dans leur communauté scientifique tant au niveau national qu'international.

Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars

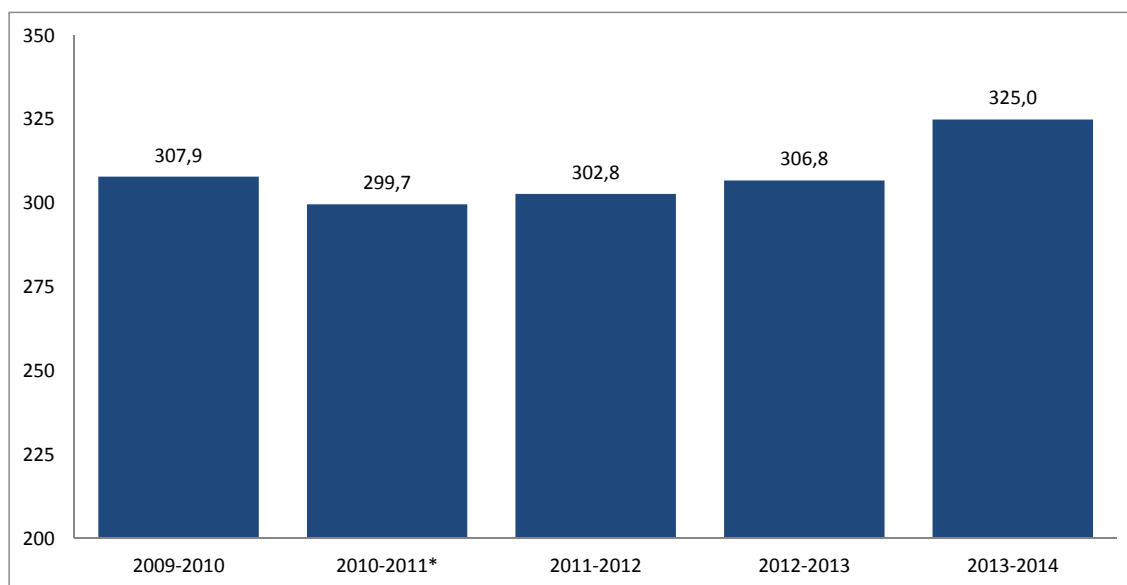
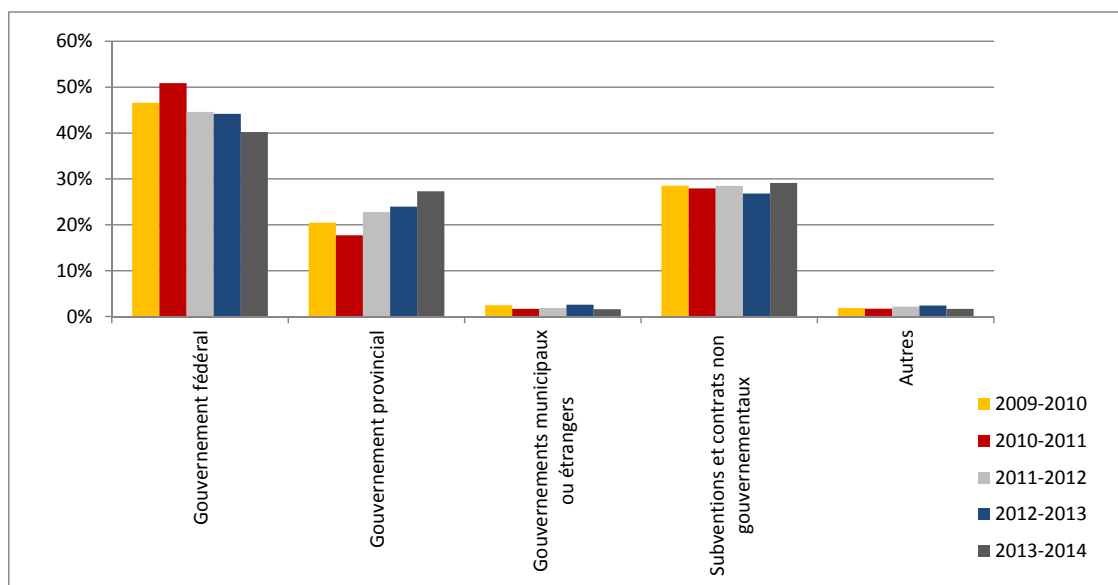


Tableau B : Fonds de recherche selon la source de revenus



Source : Données financières déclarées annuellement par l'Université Laval à l'intention de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada. Notez que l'année 2010-2011 est une année exceptionnelle de 11 mois. Pour faciliter la comparaison le montant de l'année 2010-2011 a été ramené sur une base annuelle.

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Perspectives de développement
Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

4.1 Perspectives de développement

L'Université Laval s'est dotée, à l'hiver 2008, d'un plan d'orientation intitulé *Horizon 2012*, lequel a permis de mobiliser sa communauté universitaire autour d'une vision commune et stimulante du développement de notre Université et de déterminer les moyens à mettre en œuvre en vue de sa réalisation. « Devenir l'une des meilleures universités au monde », telle est notre ambition pour le rayonnement de notre établissement, son évolution et le maintien de sa contribution au mieux-être et au progrès de la société.

Dans la continuité du travail accompli depuis cinq ans, un vaste exercice de consultation a été mené en 2012-2013 auprès de la communauté universitaire, ce qui a permis d'actualiser ce plan maintenant intitulé [Horizon 2017 : orientations de développement de l'Université Laval](#) (voir version complète en annexe).

Inclusif et dynamique, ce plan s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre Université dans toutes ses composantes. Il propose 9 grands objectifs stratégiques qui touchent à toutes les facettes de notre mission universitaire :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche, et la mise en œuvre de projets de coopération internationale
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes

Plus d'une cinquantaine d'actions viennent appuyer la réalisation de ces objectifs et quelque 35 indicateurs de suivi permettront d'en évaluer périodiquement les résultats et d'apporter au besoin des modifications ou des ajouts.

HORIZON 2017

Orientations de développement
de l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

HORIZON 2017

TABLE DES MATIÈRES

Objectif 1

Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants 3

Objectif 2

Innover dans les programmes de formation et l'offre des services
pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins
de la société 4

Objectif 3

Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche,
et la mise en œuvre de projets de coopération internationale 5

Objectif 4

Assurer un développement efficace de la recherche et de la création 6

Objectif 5

Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps
professoral pour contribuer au développement de l'établissement 7

Objectif 6

Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif,
ainsi que la mobilité interne du personnel administratif 8

Objectif 7

Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté
et accroître la notoriété de l'Université Laval 9

Objectif 8

Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la
communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple
en matière de développement durable 10

Objectif 9

Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer
les modes de gouvernance et de reddition de comptes 12

MOT DU RECTEUR

Au cours des cinq dernières années, les membres de notre communauté universitaire se sont mobilisés autour des grandes orientations de développement proposées dans *Horizon 2012*. Ensemble, nous avons fait progresser l'Université Laval dans le respect de sa mission et de ses valeurs tout en misant sur ses forces, son enracinement dans la région de Québec et son importance pour les sociétés québécoise et canadienne. Tous nos efforts se sont appuyés sur une vision porteuse d'avenir : devenir une des meilleures universités au monde.

Cette vision, stimulante et rassembleuse, a non seulement porté de nombreux fruits, mais elle sous-tend toujours les objectifs stratégiques présentés dans *Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval*. Je suis heureux de vous présenter ce document, qui résulte d'un vaste exercice de consultation mené auprès de la communauté universitaire au cours des derniers mois.

Horizon 2017 est bien ancré dans la réalité actuelle de l'Université Laval tout en ouvrant des perspectives d'avenir qui s'inscrivent dans la continuité du travail accompli depuis 2008. Nos actions resteront donc centrées sur les orientations et objectifs qui ont guidé nos décisions au cours des dernières années, dont la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation de nos activités, la recherche et la création, les membres de notre communauté, leur milieu de vie et leurs conditions de travail et d'études, ainsi que la saine gouvernance. Une logique d'innovation, d'amélioration continue et de développement durable nous permettra de construire sur les acquis des dernières années.

Université complète et ouverte sur le monde, très productive dans le domaine de la recherche et de la création, fortement engagée dans la collectivité, l'Université Laval est déterminée plus que jamais à se positionner parmi les meilleures, ici comme ailleurs.

Je suis persuadé que le dynamisme, l'esprit d'innovation et la recherche de l'excellence qui animent notre communauté universitaire assureront l'atteinte des objectifs proposés dans *Horizon 2017*, et qu'ensemble, nous continuerons à faire progresser notre université au cours des quatre prochaines années.

Le recteur,



Denis Brière



MOT DU VICE-RECTEUR EXÉCUTIF ET AU DÉVELOPPEMENT

Le plan d'action *Horizon 2017: orientations de développement de l'Université Laval* s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre communauté universitaire dans toutes ses composantes.

Dans la continuité du travail accompli au cours des dernières années, *Horizon 2017* propose neuf grands objectifs stratégiques :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants;
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société;
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche et la mise en oeuvre de projets de coopération internationale;
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création;
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement;
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif;
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable;
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes.

De nombreuses actions, dont certaines ne sont pas présentées dans ce document, viendront favoriser l'atteinte de chacun de ces grands objectifs. En outre, quelque 35 indicateurs de mesure ont été liés à ces objectifs stratégiques : ils permettront d'évaluer périodiquement les résultats et d'intervenir au besoin en modifiant ou ajoutant de nouvelles actions dans un but d'efficacité accrue.

Horizon 2017 est donc un plan d'action inclusif, dynamique et respectueux de la mission et des valeurs premières de notre université.

Le vice-recteur exécutif et au développement,



Éric Baucé

OBJECTIF 1

FAVORISER LE RECRUTEMENT, LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'Université Laval croit qu'une grande majorité d'étudiants peuvent réussir leurs études s'ils sont placés dans des conditions adéquates d'encadrement et s'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin au moment opportun. Dans cette perspective, de nombreuses actions se poursuivront ou seront entreprises au cours des prochaines années afin de soutenir la persévérance et la réussite étudiantes aux trois cycles de formation.

Actions sélectionnées

- 1.1 Renforcer, par un plan global, la gestion stratégique de l'effectif étudiant (recrutement, persévérance, qualité de l'expérience, diplomation et placement).
- 1.2 Améliorer le continuum recrutement-admission-inscription en bonifiant l'accompagnement des candidats et le processus administratif.
- 1.3 Faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants et améliorer l'expérience étudiante par la mise en place d'un guichet unique.
- 1.4 Appuyer les facultés et les services dans l'analyse des besoins et l'élaboration de mesures de soutien à la réussite, notamment par le repérage précoce des étudiants en difficulté, le tutorat et la mise en place de centres d'aide en français ou dans d'autres langues.
- 1.5 Accentuer les mesures d'appui permettant à des populations étudiantes particulières (clientèles émergentes, étudiants étrangers, étudiants adultes) de progresser dans leur projet de formation.
- 1.6 Renforcer le soutien aux enseignants et aux étudiants afin d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique, notamment par le déploiement des plans de collaboration et le suivi des activités de formation aux cycles supérieurs.
- 1.7 Appuyer et valoriser les directions et les comités de programme dans leurs fonctions pédagogiques et administratives, notamment en créant des outils de suivi des cohortes.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 1.A

Nombre de EETP dans les programmes crédités, ventilé par cycle

INDICATEUR 1.B

Taux de persévérance et durée des études dans les programmes crédités, ventilés par cycle

OBJECTIF 2

INNOVER DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION ET L'OFFRE DES SERVICES POUR LES ADAPTER AUX NOUVELLES RÉALITÉS DES ÉTUDIANTS ET AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Bimodale, l'Université Laval vise à offrir des programmes de formation de classe mondiale à la fine pointe du savoir et de la pédagogie, adaptés à la diversité de sa population étudiante ainsi qu'aux besoins de la société actuelle. À cet égard, l'Université entend accroître la flexibilité de ses programmes de formation, diversifier les horaires de cours, accentuer l'offre de cours en ligne et hybrides, et accroître l'offre de formations interdisciplinaires.

Actions sélectionnées

- 2.1 Poursuivre le développement et l'adaptation des programmes en présentiel et en ligne en affirmant le leadership de l'Université Laval comme établissement bimodal.
- 2.2 Accentuer la flexibilité des programmes et de l'offre de cours, et diversifier les horaires pour s'adapter aux réalités étudiantes et favoriser la conciliation études-travail-famille.
- 2.3 Adopter des mesures organisationnelles et budgétaires encourageant l'interdisciplinarité.
- 2.4 S'assurer de l'intégration des compétences numériques dans les programmes.
- 2.5 Renforcer les moyens pour s'assurer de l'acquisition de compétences langagières par les étudiants.
- 2.6 Améliorer le processus d'évaluation continue des programmes.
- 2.7 Bonifier l'offre de formation continue sur mesure en établissant des relations plus étroites avec les facultés, les organisations partenaires, les entreprises et les pôles universitaires.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 2.A

Nombre de cours, de services offerts et de visites dans l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

INDICATEUR 2.B

Nombre de cours et de programmes multifacultaires

INDICATEUR 2.C

Nombre de EETP en formation à distance et hybride

INDICATEUR 2.D

Nombre de crédits en formation continue créditée et nombre d'unités d'éducation continue non créditée

INDICATEUR 2.E

Nombre de programmes évalués et périodicité des évaluations

OBJECTIF 3

ACCENTUER L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE, ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ouverte sur le monde, l'Université Laval favorise les échanges, la coopération, et la mobilité internationale des membres de sa communauté. Au cours des prochaines années, l'Université entend accroître sa présence sur la scène internationale, notamment en réalisant davantage de projets conjoints avec ses partenaires et en s'engageant plus avant en coopération internationale.

Actions sélectionnées

- 3.1 Accentuer, avec nos partenaires étrangers, la réalisation d'activités et de projets conjoints de formation et de recherche.
- 3.2 Intensifier et diversifier les programmes de mobilité internationale d'étudiants, notamment par la création de stages.
- 3.3 Améliorer les structures d'accueil des facultés et des services pour les étudiants, stagiaires et autres invités provenant de l'étranger.
- 3.4 Renforcer les mesures favorisant la mobilité internationale des professeurs et des chercheurs ainsi que l'accueil de professeurs et de chercheurs invités.
- 3.5 Accroître et mettre en évidence la participation des chercheurs de l'Université dans les grands réseaux de recherche internationaux.
- 3.6 Réaliser un complexe intégré comprenant des résidences étudiantes et la Maison internationale.
- 3.7 Accroître l'apport de l'Université Laval aux projets de coopération internationale.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 3.A

Nombre d'étudiants étrangers

INDICATEUR 3.B

Nombre d'étudiants en mobilité internationale entrante et sortante

INDICATEUR 3.C

Pourcentage des publications en collaboration internationale

INDICATEUR 3.D

Nombre de projets de recherche en collaboration internationale

INDICATEUR 3.E

Nombre de projets et enveloppe globale de soutien aux projets de coopération et développement

OBJECTIF 4

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Les activités de recherche de l'Université Laval favorisent non seulement la mise à jour de ses programmes de formation, mais aussi la création de richesses collectives et le progrès de la société. L'Université Laval entend continuer à bâtir, avec ses membres et ses partenaires, une force de recherche innovante, créative et durable qui lui permettra de renforcer sa position parmi les plus grandes universités de recherche au Canada.

Actions sélectionnées

- 4.1 Améliorer les outils permettant d'analyser les forces de recherche et de création de l'établissement.
- 4.2 Intensifier les efforts de sensibilisation sur l'importance de la recherche fondamentale auprès des gouvernements, des organismes subventionnaires et du secteur privé.
- 4.3 Favoriser l'optimisation de la mise en commun des expertises et des infrastructures de recherche et de création.
- 4.4 Poursuivre le développement de partenariats de recherche et de création avec le secteur public et le secteur privé en se préoccupant des problèmes vécus par les entreprises et les gouvernements.
- 4.5 Favoriser l'assistanat et la participation des étudiants aux projets de recherche et de création.
- 4.6 Améliorer les mécanismes d'appui à la préparation des demandes de bourses par les étudiants et des demandes de subvention par les jeunes chercheurs.
- 4.7 Créer, en collaboration avec la Fondation de l'Université Laval, un fonds de démarrage en soutien aux nouvelles initiatives en recherche et création liées aux enjeux sociaux émergents.
- 4.8 Mettre en valeur l'innovation sociale issue des activités de transfert de connaissances.
- 4.9 Travailler de concert avec les organismes régionaux pour favoriser l'innovation scientifique, le transfert technologique et la création de valeur dans notre environnement.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 4.A

Nombre normalisé de citations dans des secteurs stratégiques ciblés

INDICATEUR 4.B

Financement par professeur et financement par étudiant de cycles supérieurs

INDICATEUR 4.C

Taux de succès aux concours de demandes de subvention (chercheurs) et de bourses issues des organismes subventionnaires (étudiants)

INDICATEUR 4.D

Classement Research InfoSource en recherche

INDICATEUR 4.E

Nombre de brevets, licences et droits d'auteurs

OBJECTIF 5

ATTIRER ET RECRUTER PLUS DE PROFESSEURS, ET FIDÉLISER L'ENSEMBLE DU CORPS PROFESSORAL POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

La mission première de l'Université Laval, qui en est une de formation et de recherche, doit en grande partie son accomplissement à un corps professoral compétent et diversifié. Reconnaisant l'excellence de son corps professoral, l'Université Laval entend favoriser son développement, notamment en créant davantage de pôles d'expertise en formation et en recherche, et en offrant un soutien accru aux professeurs en début de carrière.

Actions sélectionnées

- 5.1 Assurer le renouvellement du corps professoral et la création de nouveaux postes.
- 5.2 Accentuer le développement du programme de Chaires de leadership en enseignement (CLE).
- 5.3 Promouvoir la création de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada et de chaires d'excellence en recherche du Canada.
- 5.4 Souligner les succès et le rayonnement des professeurs et chercheurs.
- 5.5 Mettre en place un fonds institutionnel en vue de favoriser l'obtention de budgets de démarrage pour les nouveaux professeurs.
- 5.6 Favoriser le mentorat des nouveaux professeurs.
- 5.7 Offrir des ateliers sur l'encadrement des étudiants aux 2^e et 3^e cycles.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 5.A

Nombre de nouveaux professeurs recrutés

INDICATEUR 5.B

Nombre de démissions de professeurs

OBJECTIF 6

PLANIFIER ET OPTIMISER LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF, AINSI QUE LA MOBILITÉ INTERNE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'Université Laval est une communauté d'apprentissage, d'échanges et de partage au sein de laquelle le personnel enseignant et administratif joue un rôle central. L'Université continuera de soutenir le développement de son personnel enseignant et administratif par un certain nombre d'actions respectueuses des talents et compétences de chacun.

Actions sélectionnées

- 6.1 Faire un exercice rigoureux concernant les besoins actuels et futurs en personnel qualifié et évaluer notre vulnérabilité dans certains secteurs.
- 6.2 Implanter des pratiques de dotation efficace et mettre en place de nouveaux instruments d'évaluation et de mesure pour la sélection des candidats.
- 6.3 Implanter, dans une perspective de développement de carrière, un système d'évaluation continue du personnel, permettant de déceler et développer les talents et les compétences des employés.
- 6.4 Mettre en place des programmes de gestion de la continuité en favorisant le transfert de savoir entre employés.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 6.A

Nombre de mesures mises en place afin de répondre aux besoins actuels et futurs d'employés qualifiés

INDICATEUR 6.B

Nombre de personnes ayant suivi de la formation sur mesure, effectué des stages ou des affectations temporaires

OBJECTIF 7

VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'APPORT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les membres de la communauté de l'Université Laval sont unis par une culture de la qualité et de l'innovation, des valeurs institutionnelles et un sens profond de l'engagement. L'Université entend participer de façon accrue à la vie régionale en favorisant l'engagement personnel et collectif des membres de sa communauté et en valorisant leurs apports dans la collectivité.

Actions sélectionnées

- 7.1 Bonifier la coordination du soutien à la tenue d'événements majeurs sur le campus.
- 7.2 Participer activement à la vie culturelle, sociale, économique et sportive de la région en planifiant divers événements avec les organisations du milieu.
- 7.3 Mettre en évidence, notamment par l'organisation d'activités de reconnaissance, les services rendus par les membres de la communauté universitaire sous la forme d'un engagement social bénévole.
- 7.4 Souligner les succès des étudiants dans différents domaines, notamment par la mise en valeur des bourses, distinctions et prix obtenus.
- 7.5 Maintenir la collaboration avec la CADEUL et l'ÆLIÉS dans leurs initiatives pour l'amélioration de la vie associative, de la vie étudiante et des conditions de vie des étudiants.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 7.A

Nombre de conférences internationales et de congrès majeurs tenus à l'Université Laval

INDICATEUR 7.B

Nombre de citations de l'Université Laval dans les journaux nationaux et internationaux

INDICATEUR 7.C

Nombre d'heures d'activités d'implication des membres actuels ou des diplômés de l'Université Laval dans la vie culturelle, sociale et économique de la région

INDICATEUR 7.D

Nombre d'activités ou gestes de reconnaissance visant à souligner l'apport des membres de la communauté

OBJECTIF 8

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS ET DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET FAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL UN EXEMPLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la fois lieu de formation et source de nouveaux savoirs, l'Université Laval répond aux nombreux défis en matière de mode, de milieu et de niveau de vie posés par le développement durable en améliorant notamment ses espaces de vie, d'apprentissage et de travail, en promouvant de saines habitudes de vie, en optimisant la gestion de ses ressources et en continuant à réduire son empreinte environnementale.

Actions sélectionnées

- 8.1 Améliorer les espaces physiques de formation en prenant en considération les nouvelles réalités d'apprentissage.
- 8.2 Poursuivre les efforts de développement et d'amélioration du parc immobilier et des infrastructures, incluant les aires de vie et les infrastructures technologiques.
- 8.3 Mettre en place un comité d'analyse et d'intervention en santé mentale et situations préoccupantes.
- 8.4 Assurer un nombre suffisant de ressources humaines administratives ayant l'expertise appropriée pour soutenir l'enseignement et la recherche.
- 8.5 Élaborer une approche novatrice et créative relativement à la structure des services alimentaires.
- 8.6 Poursuivre le développement du programme Mon équilibre UL et le programme de santé globale de façon à favoriser la réussite scolaire et le bien-être au travail.
- 8.7 Intensifier la formation en gestion des ressources humaines donnée aux gestionnaires des études et administratifs.
- 8.8 Mettre en œuvre le plan d'action institutionnel de développement durable 2012-2015.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 8.A

Taux de satisfaction des employés et des étudiants

INDICATEUR 8.B

Nombre d'adhérents au programme Mon équilibre UL

INDICATEUR 8.C

Nombre de formations données en ressources humaines

INDICATEUR 8.D

Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et d'énergie

INDICATEUR 8.E

Nombre de programmes d'études ayant intégré une initiation aux enjeux de développement durable

INDICATEUR 8.F

Nombre et pourcentage de chaires et regroupements de recherche rattachés à un enjeu de la politique institutionnelle de développement durable

INDICATEUR 8.G

Pourcentage des achats de biens et services acquis en tenant compte de critères de durabilité

OBJECTIF 9

ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES DE L'UNIVERSITÉ ET AMÉLIORER LES MODES DE GOUVERNANCE ET DE REDDITION DE COMPTES

De nombreuses mesures assurent la saine gouvernance de l'Université Laval et l'utilisation optimale et responsable des ressources qui lui sont confiées. Au cours des prochaines années, l'Université Laval entend maintenir l'équilibre budgétaire de ses opérations courantes, assurer une gestion rigoureuse de ses budgets de fonctionnement et d'investissement, et continuer à soutenir ses unités dans leurs efforts de gestion.

Actions sélectionnées

- 9.1 Maintenir l'équilibre budgétaire et assurer une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement associés aux infrastructures.
- 9.2 Continuer à améliorer les outils et le soutien aux unités pour faciliter leur gestion financière.
- 9.3 Intensifier la formation financière des gestionnaires des études et administratifs.
- 9.4 Apporter un soutien aux gestionnaires désirant revoir l'organisation du travail au sein de leur unité.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 9.A

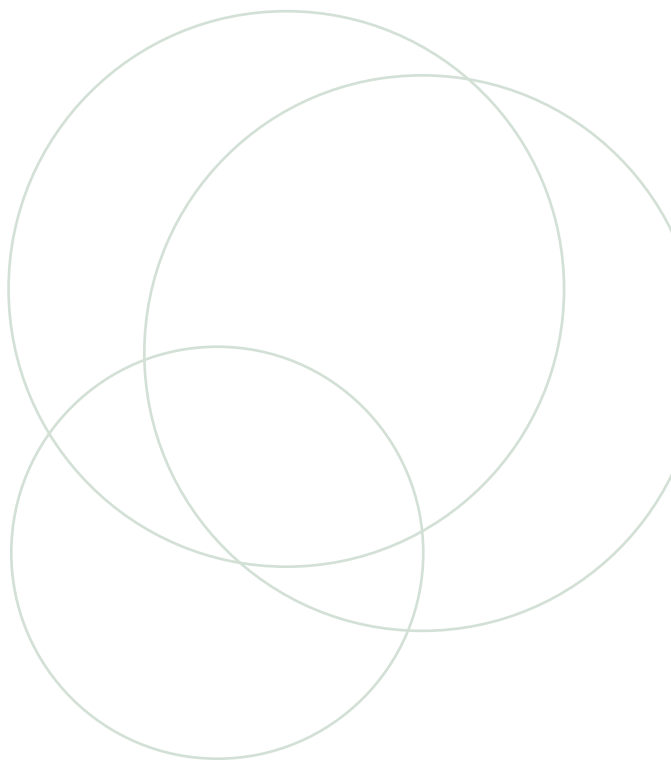
Équilibre budgétaire

INDICATEUR 9.B

Pourcentage des dépenses administratives

INDICATEUR 9.C

Nombre de formations en gestion financière offertes aux gestionnaires des études et administratifs, et nombre d'études de réorganisation les impliquant



Document approuvé par le Conseil universitaire le 14 mai 2013
et par le Conseil d'administration le 15 mai 2013



Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Crédits photos : Université Laval, sauf mention contraire.

